

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
 LA DÉSTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
 * cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : **Ville de SAINT-GREGOIRE**

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° Rue **Chateaubriand**
 Commune **SAINT-GREGOIRE**
 Code postal **35760**

Nature des activités : **Services techniques de la ville de SAINT-GREGOIRE**

Qualification : **Collectivité territoriale**

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

	Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1	Goélands argentés Larus argentatus		Stérilisation d'œufs de Goélands argentés
B2			
B3			
B4			
B5			

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION ?

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : **Stérilisation d'œufs de Goélands argentés afin de prévenir et éviter la multiplication de goélands en milieu urbain et industriel**

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
(cocher la ou les modalités retenues en fonction de l'opération choisie)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, précisez les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet
Capture avec époussette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :
Destruction des œufs Préciser : **Stérilisation d'œufs de goélands argentés par un produit type STERILIS**
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser :
Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser :
Formation continue en biologie animale Préciser :
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : **Mai à juin**
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives :
Départements :
Cantons :
Communes : **SAINT-GREGOIRE**

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : **Voir pièce jointe – un compte rendu sera envoyé tous les ans au service Eau et Biodiversité de la DDTM**

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à **Saint Gregoire**
le **16/10/23**
Votre signature



CAMPAGNE DE STERILISATION DES ŒUFS DE GOELANDS
Année 2023 – Ville de St Grégoire



01/06/2023

1- SOMMAIRE

1. Sommaire	Page 2
2. Commande	Page 3
3. Produit utilisé	Page 4
4. Bilan de comptage	Page 5-7

01/06/2023

2

2- Commande



SAINT GREGOIRE
BP 96232
35762 ST GREGOIRE CEDEX
Téléphone : 02.99.23.19.23
www.saint-gregoire.fr

Saint-Grégoire, le 31/01/2023

BON DE COMMANDE
N° 2301E10031

ALTIVIA
5 AVENUE DU CHEVRE

35690 ACIGNE

<p>Références à reporter impérativement sur les factures : Conformément à l'article 3 de l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique, l'éligibilité de transmission des factures électroniques s'applique désormais à toutes les entreprises. Pour toutes pièces en charge, veuillez transmettre vos factures via le Portail CHURUS PRO : https://churus.pro/altiv</p> <p>N° Engagement : 2301E10031 Service : EIRQ - Environnement, intervention rapide et W Marché/contrat : SIRET Budget : 21350278400019 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE</p>	<p>Adresse de livraison BP 96232 Hôtel de Ville 35762 ST GREGOIRE CEDEX</p>
	<p>Adresse de Facturation Service Finances Allée Chatesubriand BP 96232 35762 Saint-Grégoire</p>

Objet : EIRQ - STÉRILISATION CEUFS DE GOELANDS 2023 ALTIVIA - ZI NORD

Référence	Désignation	Quantité	P.U.	Montant HT	% TVA
	EIRQ - STÉRILISATION CEUFS DE GOELANDS 2023 ALTIVIA - ZI NORD	1,0000	1 775,0000	1 775,00	20,00 %
Total HT				1 775,00	
Taux TVA				20,00 %	
Total TVA				355,00	
Total TTC				2 130,00	
				Total H.T.	1 775,00
				Total T.V.A	355,00
				Total T.T.C.	2 130,00

Aucune livraison ne doit être faite sans le bon de commande signé.

Date de signature	Nom du signataire	Signature
08/02/2023	P. BRETEAU	

Conditions de paiement : Paiement unique après service fait total de la commande ou prestation par mandat administratif 30 jours maximum après réception de la facture

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter par mail à finances@saint-gregoire.fr

3- Produit utilisé

 **STERILIS**
STÉRILISANT POUR ŒUFS

REF > SRB01



16/04/2018

■ PROPRIÉTÉS

STERILIS est formulé à partir d'huile végétale, d'agents actifs de surface soigneusement sélectionnés et ne contient pas de formol.

STERILIS est un produit élaboré dans le but de stériliser les œufs (goélands, pigeons, corbeaux...). Il permet de limiter le nombre des volatiles lorsque les nuisances deviennent trop importantes (bruit, déjections...).

Il empêche l'éclosion des œufs en bloquant la respiration à travers la coquille. Pour un résultat optimum, deux traitements espacés de 10 à 15 jours sont nécessaires.

■ MODE D'EMPLOI

Attention : avant chaque utilisation les bidons doivent être fortement agités afin d'homogénéiser le produit.

En l'absence des oiseaux, pulvériser le produit sur les œufs sans les déplacer, prendre soin d'enrober au maximum les œufs de produit.

Tout bidon non ouvert peut être conservé de 12 à 18 mois, dans des conditions de stockage normales.

■ PRÉCAUTIONS ET SÉCURITÉ D'EMPLOI

Consulter la fiche de données de sécurité sur notre site www.celtique-industrielle.fr

LES + PRODUITS

A PARTIR
D'HUILE VÉGÉTALE

SANS FORMOL



Respecte
l'environnement



LA CELTIQUE
FABRICANT FORMULATEUR

BP 20140 | PLÉRIN | T 02 96 79 86 86
contact@celtique-industrielle.com

Bilan de comptage
Premier passage du 10 au 11 Mai 2023
Goélands Argentés

Adresses	Nomb re de nids vides	Nombre d'œufs par nid			Nids avec Oeufs et Poussins			Nids avec poussins (nombre de poussins)			Nombre d'œufs traités	Nombre de nids avec œufs et/ou poussins	Nomb re de nids non traités (**)
		1	2	3	10+1 p	20+1 p	10+2 p	1	2	3			
Bretagne matériaux		1	1	3							12	5	1
Guittou			1	1							5	2	
Stockomania	1			3							9	3	
Home Box		1		1							4	2	
Matériaux de l'ouest	2										0	0	
CAPR-ODIS											0	0	
Chaussea											0	0	1 brun
Imprimerie											0	0	1 brun
La halle aux vêtements											0	0	
Salti											0	0	
Clevia											0	0	
Mondial tissu											0	0	
Sika											0	0	
API / KIA											0	0	
Boulangerie											0	0	
Norauto											0	0	
TOTAL		3	2	2	8	0	0	0	0	0	30	12	1

Bilan de comptage Deuxième passage du 31 Mai 2023

2^e passage du au 31/05/2023

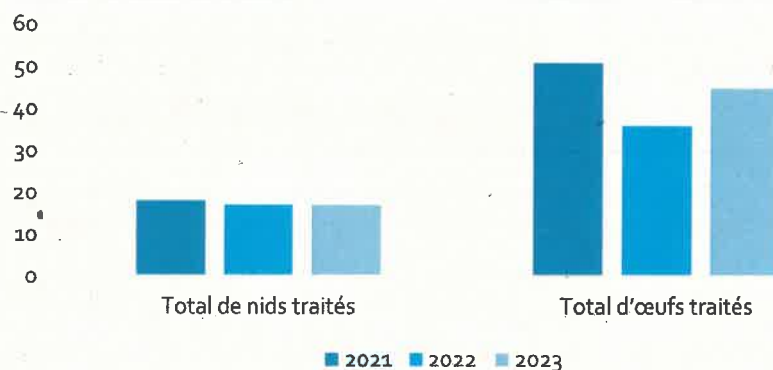
Adresses	Nomb re de nids vides	Nombre d'œufs par nid			Nids avec Oeufs et Poussins			Nids avec poussins (nombre de poussins)			Nombre d'œufs traités	Nombre de nids avec œufs et/ou poussins	Nombr e de nids non traités (**)	
		1	2	3	10+1 p	20+1 p	10+2 p	1	2	3				
		Bretagne matériaux		1		4				1				
Guitton				2				1			7	3		
Stockomania				4							12	4		
Home Box				2							6	2		
Matériaux de l'ouest				2							6	2		
CAPR-ODIS											0	0		
Chaussea											0	0		
Imprimerie											0	0		
La hallé aux vêtements											0	0		
Salti											0	0		
Clevia											0	0		
Mondial tissu											0	0		
Sika											0	0		
API / KIA											0	0		
Boulangerie											0	0		
Norauto											0	0		
TOTAL		0	1	0	14	0	0	2	0	0	0	45	17	0

Bilan de fin de campagne

Bilan de fin de campagne	TOTAL
Nombre de nids traités	17
Nombre d'œufs traités	45

Comparaison des résultats de stérilisation - 2023

Campagne de stérilisation	2021	2022	2023
Total de nids traités	18	17	17
Total d'œufs traités	51	36	45



Nous avons observés la présence de nids de goélands bruns sur les adresses ci-dessous :

- Chaussea
- Imprimerie Sérigraphie

Nombre total de nids bruns construits (y compris nids vides) : 2

Nombre d'œufs bruns observés au deuxième passage : 6

Présence de poussins lors du deuxième passage chez GUITTON et Bretagne Matériaux.



STERILISATION DES ŒUFS DE GOELANDS ARGENTES SUR LA COMMUNE DE SAINT-GREGOIRE

BILAN DE LA CAMPAGNE 2023 et DEMANDE DE DEROGATION STERILISATION DES ŒUFS SUR ESPECES PROTEGEES

1/ OBJET

- Type d'action :
Stérilisation des œufs
Produit type STERILIS - Référence SRB01
- Espèce concernée :
Goélands argentés (*Larus argentatus*)
- Période de l'autorisation par arrêté préfectoral :
3 ans : jusqu'au 30 novembre 2023

2/ HISTORIQUE ET CONTEXTE DE LA CAMPAGNE 2017

En vue de limiter la population de goélands, 2 campagnes de stérilisation des œufs ont été entreprises en 2009 et 2010 par la société VERTICALE SOLUTION. Ces campagnes ont permis d'établir la répartition des nids et des œufs entre les villes de Rennes et de Saint-Grégoire pour la zone artisanale des Petits Champs, et de constater l'augmentation de la présence des goélands.

Aucun traitement n'a été effectué sur la commune entre 2011 et 2013.

Suite à la demande groupée des entreprises de la zone, la ville a obtenu une dérogation en 2014 pour le traitement par stérilisation des œufs de goélands pour cette zone mitoyenne avec la ville de Rennes.

Les campagnes de 2014 à 2020 ont été réalisées en **simultanéité avec la ville de Rennes** par l'entreprise **GET UP** (représentée par Guillaume GALLAIS).

Désormais l'entreprise **ALTIVIA** réalise les interventions sur la ville de SAINT-GREGOIRE depuis mai 2021.

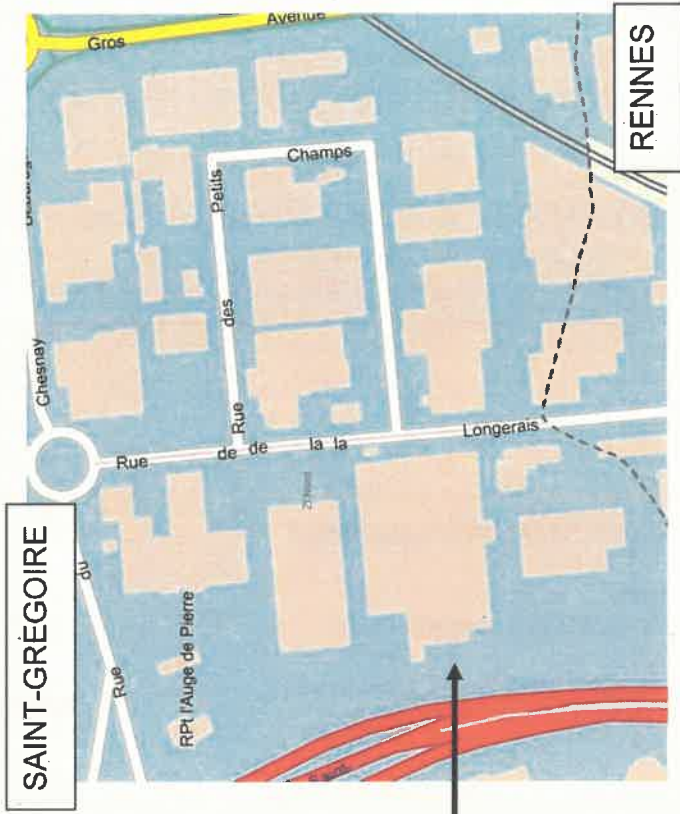
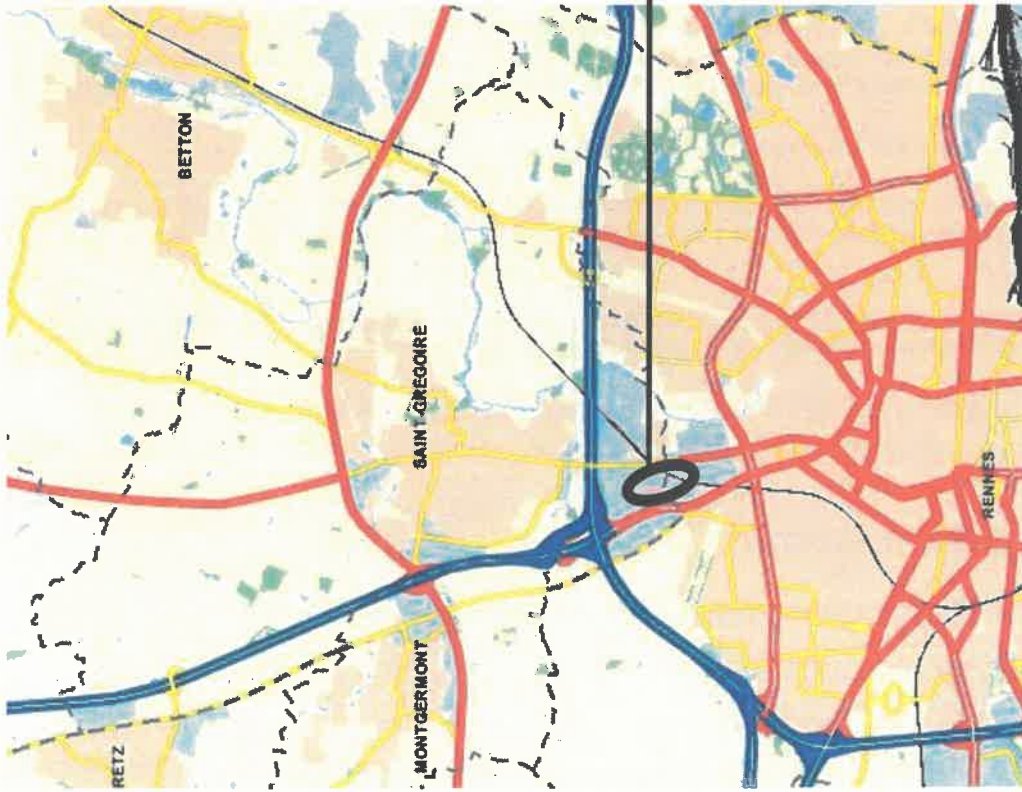
3/ ZONAGE DU TRAITEMENT

- Zone de traitement initiale lors de la demande d'autorisation de 2014

L'autorisation a été demandée pour Saint-Grégoire, zone artisanale des petits Champs (zone d'activité Nord), soit :

-entre l'avenue Gros Mahon, la rue du Chesnay Beauregard, la route de Saint-Malo, la limite communale avec Rennes.

-à proximité immédiate de la rue de la Longeraie et de la rue des petits Champs



Entreprises ayant sollicitées initialement la mairie pour une intervention sur la prolifération des goélands



- Modification de la localisation des nids

Lors de la campagne de traitement 2015, il a été constaté que la zone de localisation des nids tendait à s'accroître au nord de la rue du Chesnay Beauregard.

De nombreux poussins avaient été repérés sur les acrotères des sociétés Office Dépôt et Keria Luminaires. La ville de Saint-Grégoire a donc intégré ces points dans sa zone de traitement.

En 2017, une nouvelle zone de nidification a été découverte, côté RENNES, au niveau de l'ancien garage OPEL, Rue de la Donelière.

Un nouveau site de nidification a été découvert en 2020, côté RENNES, au niveau de l'entreprise HOMEBOX.



4/ BILAN ANNUEL 2023

La zone de traitement étant mitoyenne à Rennes et Saint-Grégoire, il s'agit désormais de l'entreprise ALTIVIA qui effectue les interventions avec les agents du service Hygiène et Environnement de la ville de Rennes. Cette entreprise est intervenue pour la campagne de stérilisation 2023 :

- 1^{er} passage : 10 au 11 mai 2023 (6.05.2016, 11.05.2017, 2.05.2018, 2.05.2019, 7.05.2020, 11.05.2021, 04.05.2022)

- 2^{ème} passage : 31 mai 2023 (31.05.2016, 31.05.2017, 23.05.2018, 23.05.2019, 25.05.2020, 31.05.2021, 30.05.22)

45 œufs ont été stérilisés sur 17 nids. 4 poussins de Goélands argentés ont été recensés.

Les nids ont été recensés comme suit :

	Par nid									
	Nid vide	1 œuf	2 œufs	3 œufs	1 poussin	2 poussins	3 poussins	1 œuf 1 poussin	2 œufs 1 poussin	1 œuf 2 poussins
1er passage	3	2	2	8						
2ème passage	0	1	0	14		2				

Répartition des nids par entreprises

Bilan de comptage Premier passage du 10 au 11 Mai 2023 Goélands Argentés													
Adresses	Nomb re de nids vides	Nombre d'œufs par nid			Nids avec Oeufs et Poussins			Nids avec poussins (nombre de poussins)			Nombre d'œufs traités	Nombre de nids avec œufs et/ou poussins	Nomb re de nids non traités (**)
		1	2	3	10+1 p	20+1 p	10+2 p	1	2	3			
Bretagne matériaux		1	1	3						12	5	1	
Guillon			1	1						5	2		
Stockomania	1			3						9	3		
Home Box			1	1						4	2		
Materiaux de l'ouest	2									0	0		
CAPR-ODIS										0	0		
Chaussea										0	0	1 brun	
Imprimerie										0	0	1 brun	
La halle aux vêtements										0	0		
Salti										0	0		
Clevia										0	0		
Mondial tissu										0	0		
Sika										0	0		
API / KIA										0	0		
Boulangerie										0	0		
Norauto										0	0		
TOTAL	3	2	2	8	0	0	0	0	0	30	12	1	

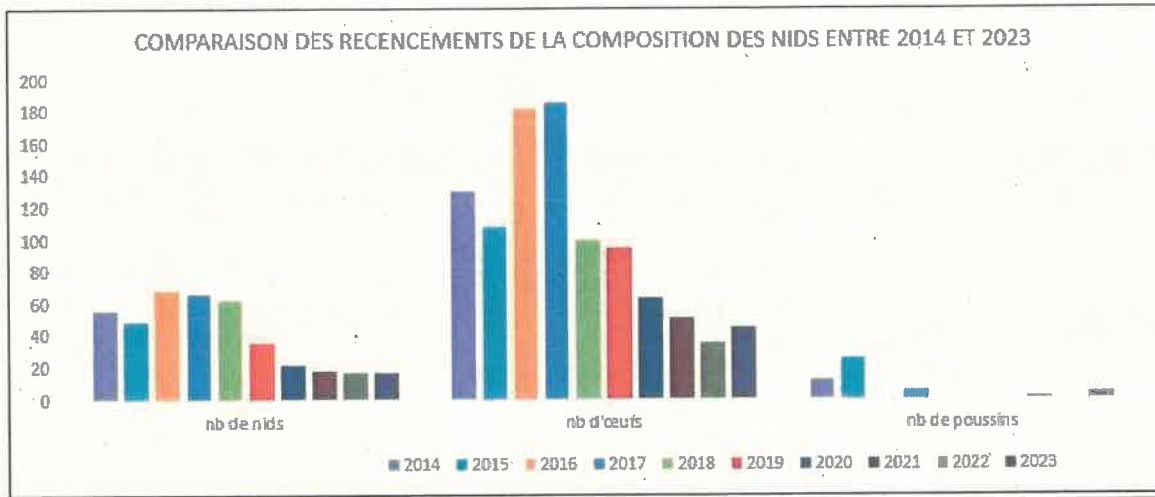
Bilan de comptage Deuxième passage du 31 Mai 2023

2^e passage du au 31/05/2023

Adresses	Nomb e de nids vides	Nombre d'œufs par nid			Nids avec Oeufs et Poussins			Nids avec poussins (nombre de poussins)			Nombre d'œufs traités	Nombre de nids avec œufs et/ou poussins	Nomb e de nids non traités (**)
		1	2	3	10+1 p	20+1 p	10+2 p	1	2	3			
		Bretagne matériaux	1		4			1					
Guitton			2			1				7	3		
Stockomania			4							12	4		
Home Box			2							6	2		
Matériaux de l'ouest			2							6	2		
CAPR-ODIS										0	0		
Chaussea										0	0		
Imprimerie										0	0		
La halle aux vêtements										0	0		
Salti										0	0		
Clevia										0	0		
Mondial tissu										0	0		
Sika										0	0		
API / KIA										0	0		
Boulangerie										0	0		
Norauto										0	0		
TOTAL	0	1	0	14	0	0	2	0	0	0	45	17	0

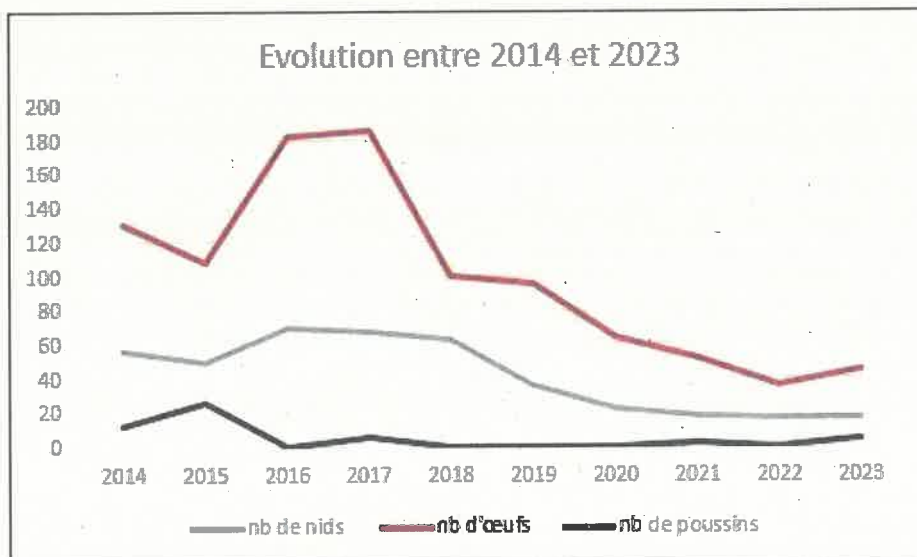
5/ BILAN PLURI-ANNUEL

Evolution de la composition des nids entre 2014 et 2023 :



	nb de nids	nb d'œufs	nb de poussins
2014	56	131	12
2015	49	108	26
2016	69	182	0
2017	67	186	5
2018	63	100	0
2019	36	95	0
2020	22	64	0
2021	18	51	2
2022	17	36	0
2023	17	45	4

Evolution de la composition des nids entre 2014 et 2023 :



6/ CONCLUSION

- Evolution du nombre de nids et d'œufs :

Au cours de cette campagne, 45 œufs ont été traités sur 17 nids. Les nids et les œufs sont toujours majoritairement présents au sud de la rue de la Longeraie, notamment sur le bâtiment de BRETAGNE MATERIAUX et GUITTON.

Nous notons également la présence de plusieurs nids sur le bâtiment HOMEBOX, les MATERIAUX DE L'OUEST et STOCKOMANI.

Il semblerait donc que la zone de présence des goélands tende à se stabiliser :

- Regroupement sur des espaces clairement définis au sud de la zone
- Léger déplacement de la concentration des spécimens au Nord (1 bâtiment impacté : STOCKOMANI).

Le nombre de nids traités reste aux alentours de la vingtaine. (2021 : 18 nids, 17 nids en 2022, 17 nids en 2023), et est désormais majoritairement concentré sur cinq bâtiments : BRETAGNE MATERIAUX, GUITTON, STOCKOMANI, les MATERIAUX DE L'OUEST et HOMEBOX.

Au vu des chiffres, il est tentant de préciser que le nombre d'œufs traités a fortement réduit depuis les premières années de stérilisation en 2014.

- Baisse du nombre de poussins :

Le nombre de poussins avait considérablement augmenté entre 2014 et 2015 passant de 12 à 26. En 2016, aucun poussin n'a été recensé. En 2017, 5 poussins ont été comptabilisés. De 2018 à 2020, aucuns poussins n'ont été recensés. Une légère hausse se ressent en 2021 avec la présence de 2 poussins au niveau de l'établissement GUITTON. L'année 2022 ne recense aucun poussin. L'année 2023 recense la présence de 4 poussins.

Tous ces éléments nous amènent à conclure que cette campagne de stérilisation est utile et permet de renforcer le besoin d'une prochaine campagne de traitement pour l'année 2024 en conservant les mêmes dates d'interventions.

→ Il est à noter que l'entreprise ALTIVIA a pu observer des nids de goélands bruns au niveau des bâtiments CHAUSSEA et IMPRIMERIE SERIGRAPHIE avec un total de 2 nids.

7/ ACTIONS A MENER ET DEMANDE DE DEROGATION

Considérant la demande des entreprises et les éléments évolutifs majeurs suivant :

- la stabilisation de la zone de présence des goélands depuis deux ans
- présence annuelle d'une cinquantaine d'œufs sur le zonage
- présence faible de poussins

Il serait intéressant de poursuivre le traitement en 2024 aussi précocement dans la saison qu'en 2023 pour pouvoir apprécier l'efficacité du traitement et avoir une meilleure lisibilité de l'action menée.

Ces éléments nous permettent de juger que ce traitement par stérilisation des œufs de goélands est nécessaire en 2024. Cette décision devrait bien entendu être prise après consultation des services de la DDTM et de la ville de Rennes par un nouvel arrêté préfectoral.

Les entreprises de la zone initiale sont quant-à-elle mieux sensibilisées, de par l'ancienneté du phénomène dans ce secteur, les échanges avec la mairie à chaque début de campagne par téléphone ou via l'entreprise Isotop Joncoux qui sert de relais. Certaines d'entre elles ont par ailleurs installé des dispositifs dissuasifs type « picots » ou réalisé la réfection de leur toiture.

Enfin compte tenu de la persistance des nuisances (sonores, déjections, obstructions des évacuations des toits provoquant fuites et infiltrations, agressivité), et des raisons précédemment évoquées, la ville de Saint-Grégoire souhaite poursuivre le traitement par stérilisation des œufs de goélands à minima pour l'année 2024.